

	Programme Formation / Test CACES® R.482 : Engins de chantier	Réf : S.PEDA / PGM AC ENGINs Version applicable au 19/03/2025
--	---	--

Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) Recommandation 482

Durée	Public(s) concerné(s)	Prérequis	Nombre de stagiaires	Catégories concernées
Durée définie en fonction de l'expérience du candidat et du nombre de catégorie 14h, 21h, 28h, 35h Durée de rattrapage ajustable en cas d'échec en fonction des préconisations du 1 ^{er} testeur	Toute personne appelée à conduire un engin de chantier, appartenant à l'une des catégories de la recommandation R.482 de la CNAM	Compréhension du français nécessaire à l'application des instructions.	En fonction de la capacité de chaque centre de déroulement de tests.	A ; B1 ; C1 ; C2 ; C3 ; D ; E ; F ; G Option télécommande Porte engin.

Objectifs pédagogiques
A l'issue de la formation le bénéficiaire de la formation sera capable de : Appliquer la réglementation et les règles techniques relatives à l'utilisation des engins de chantier. Conduire en sécurité un engin de chantier représentatif de la recommandation R.482 de la CNAM (en production et hors production) Ciruler sur différents sols , dans différentes conditions de stabilité Communiquer, comprendre, mettre en œuvre la gestuelle de commandement Réaliser des opérations : d'élingage, de levage , de terrassement , de transfert de matériaux , de compactage , de réglage , de chargement de charges... Conduire un engin au moyen d'une télécommande (uniquement en option) Effectuer un chargement et déchargement sur un porte-engins en fonction du CACES® Réaliser les opérations de début et fin de poste (vérification , entretien, maintenance)

Validité du titre	La validité du CACES® obtenu est de 10 ans.
Titres et qualités du formateur / testeur	Formateur spécialisé en prévention des risques professionnels, justifiant d'une expérience dans le levage et les travaux publics. Il est formé à la pédagogie via une formation de formateur
Moyens pédagogiques	Vidéo projection, notices fabricants ainsi que divers documents (VGP, etc...) pour l'enseignement théorique. Plateau technique certifié selon la R.482 de la CNAM, engins correspondants aux catégories concernées.
Modalités pédagogiques	Nos formateurs utilisent diverses méthodes (participative, démonstrative, interrogative) qui permettent un apprentissage efficient. Alternance de phase théorique et mise en situation pratique
Lieu de la formation	Sur un de nos sites équipés pour la formation engin de chantier ou sur votre site avec vos moyens.
Document délivré à la suite de l'évaluation	Délivrance d'une attestation de formation sur la thématique dispensée et du CACES® en version dématérialisée en cas d'obtention

Formation théorique (*commune à l'ensemble des catégories de la R.482*)

- **Introduction** : Présentation de l'assemblée, des objectifs et des références de la formation.
- **Connaissances générales**
Le conducteur, les différents acteurs de l'entreprise, les principaux acteurs en prévention des risques professionnels, le dispositif CACES®.
- **Technologie des engins**
- **Catégories d'engins et de CACES®**
- **Règles de circulation applicables aux engins de chantier**
- **Risques liés à l'utilisation des engins et moyens de prévention associés**
- **Exploitation des engins**
- **Vérification d'usage des engins**

Formation pratique (*sur la catégorie concernée par la convention du stagiaire*)

Exercices pratiques conformes au référentiel de la R.482 et à la catégorie d'engins. Evaluation pratique continue durant la formation.

- **Prise de poste et vérification**
- **Conduite et manœuvres – Travaux de base spécifique à chaque engin (tranchée , chargement, compactage , réglage , transport...)**
- **Fin de poste, opérations d'entretien quotidien, maintenance**
- **Conduite au moyen d'une télécommande (en option)**
- **Chargement / déchargement sur porte- engins (en option pour certaines catégories)**

Tests (Evaluation des objectifs)

Test théorique : QCM d'une durée d'une heure. Les conditions de réussite sont imposées par la R.482 et précisées au démarrage du test.

Connaissances générales, technologie et stabilité des engins de chantier, exploitation des engins, circulation des engins, maintenance

Test pratique : Epreuve chronométrée sur chaque catégorie. Les conditions de réussite sont imposées par la R482 et précisées au démarrage du test.

Prise de poste et mise en service, conduite, manœuvres, fin de poste – maintenance

Contactez-nous ou consultez notre planning en ligne
www.groupeatsi.com

Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) Recommandation 482

Références de la certification

Certificateur : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

Date d'enregistrement : 31/01/2025

Date d'échéance : 31/01/2030

	Codes Répertoire Spécifique (RS)	
Catégorie A	Engins compacts	RS7040
Catégorie B1	Engins d'extraction à déplacement séquentiel	RS7041
Catégorie C1	Engins de chargement à déplacement alternatif	RS7044
Catégorie C2	Engins de réglage à déplacement alternatif	RS7045
Catégorie C3	Engins de nivellement à déplacement alternatif	RS7046
Catégorie D	Engins de compactage	RS7047
Catégorie E	Engins de transports	RS7048
Catégorie F	Chariots de manutention tout-terrain	RS7049
Catégorie G	Conduite hors production des engins	RS7023